

PRÉFET DU BAS-RHIN

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
du Grand-Est

Strasbourg, le 21 décembre 2018

Service Transition Énergétique
Logement Construction

Pôle Transition Énergétique & Qualité de l'air

Affaire suivie par : Michaël Bertin
michael.bertin@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 03 88 13 07 32 – Fax : 03 88 13 08 60

**Commission de suivi
du Plan de Protection de l'Atmosphère
de Strasbourg - 5 octobre 2018**

Préfecture du Bas-Rhin - Strasbourg

Introduction :

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de Strasbourg approuvé le 4 juin 2014, la commission de suivi prévue par l'arrêté préfectoral d'approbation du PPA s'est réunie le vendredi 5 octobre 2018. La liste des personnes ayant assisté à la réunion est en annexe 2.

En introduction de la séance, Yves SEGUY, secrétaire général de la préfecture, rappelle l'importance prise par le sujet « qualité de l'air », la bonne collaboration des collectivités locales investies mais aussi l'intérêt suscité et la forte mobilisation des associations et des acteurs économiques lors de l'élaboration de la feuille de route qualité de l'air au début de l'année 2018.

Françoise SCHAETZEL, conseillère communautaire de l'Eurométropole de Strasbourg, remercie également la forte mobilisation de la société civile autour de cet enjeu sanitaire important et rappelle les engagements de l'Eurométropole, notamment dans le domaine des transports routiers avec une délibération récente actant l'engagement de la mise en œuvre d'une zone à faibles émissions d'ici 2020 (*Le pacte d'engagement a été signé le 8 octobre entre le président de l'Eurométropole de Strasbourg et le ministre de l'environnement*).

Les objectifs fixés dans le plan climat air énergie territorial (PCAET) incitent par ailleurs à aller plus loin et à imaginer des scénarios de rupture pour une amélioration plus rapide de la qualité de l'air et une baisse sensible des émissions de gaz à effets de serre.

Christel KOHLER, adjointe au maire de Strasbourg, précise que la ville de Strasbourg souhaite inscrire les réflexions sur la mise en place de la zone à faibles émissions dans une démarche d'extension de

l'actuelle zone déployée en centre-ville pour la livraison des marchandises à l'ensemble de l'Eurométropole, autoroute comprise.

Le directeur adjoint de la DREAL Grand Est, Renaud LAHEURTE, présente le déroulement de la réunion qui reviendra sur les points suivants :

- Actualités réglementaires ;
- Evolution de la qualité de l'air de l'agglomération ;
- Présentation de l'avancement de certaines mesures en faveur de la qualité de l'air ;
- Proposition d'évolution de la commission vers un comité local de l'air et la révision du PPA de Strasbourg.

Actualités

Contentieux Dioxyde d'azote – NO₂

Depuis la précédente réunion de la commission de suivi PPA du 29 mars 2017, le contexte relatif au contentieux a évolué.

Le 12 juillet 2017, le Conseil d'État a enjoint à l'État français de prendre toutes les mesures possibles pour réduire la pollution le plus rapidement possible. Cette injonction fait suite au recours de l'association des Amis de la Terre, et la feuille de route élaborée localement début 2018 en réponse a été transmise à la Commission Européenne début avril 2018.

La transmission de ces feuilles de route par l'État français n'a pas empêché, le 17 mai 2018, la saisine de la Cour de Justice de l'Union Européenne par la Commission pour non-respect des normes de qualité de l'air. Les agglomérations de Strasbourg et de Reims sont concernées dans la région Grand Est.

Autres actualités

Le 11 septembre 2018, la Cour des Comptes Européenne a remis un rapport remettant largement en cause la stratégie de la Commission Européenne en matière de lutte contre la pollution atmosphérique. Parmi les propositions d'amélioration, la Cour propose notamment une révision rapide des normes jugées trop anciennes et dépassées au regard de l'amélioration récente des connaissances sur l'impact sanitaire de la pollution atmosphérique.

Coté Français, les publications du PRÉPA¹ en mai 2017 et du Plan Climat en juillet 2017 ont annoncé respectivement la convergence de la fiscalité essence – diesel, des régimes de déductibilité fiscale et la fin de la mise en vente des voitures essence ou diesel en 2040.

Les projets de loi ELAN sur le logement et LOM sur les mobilités, vont apporter de nouvelles perspectives. Les Préfets devraient avoir la possibilité d'interdire le chauffage au bois de manière permanente dans les zones disposant d'un Plan de Protection de l'Atmosphère. Bien entendu, cette interdiction serait à définir plus clairement en termes d'appareils visés (des critères d'âge, de puissance de rendement ou de localisation pourraient être décidés localement). Concernant les mobilités, les Zones à Faibles Émissions vont être encouragées dans les villes de plus de 100 000 habitants et obligatoires pour celles concernées par des dépassements de normes Européennes sur la qualité de l'air.

Échanges avec les membres de la commission :

Barbara BOUILLON, de l'association Strasbourg Breathe, s'interroge sur les possibilités de contrôle qui accompagneraient une interdiction du chauffage au bois.

Michael BERTIN, DREAL Grand Est, précise qu'une telle mesure n'a pas vocation à interdire du jour au lendemain l'utilisation des appareils de chauffage au bois mais qu'elle permettrait d'indiquer clairement un encadrement des pratiques par les autorités sur le sujet. Cela conduirait notamment à préciser les conditions pour toutes les nouvelles installations et à établir un plan de renouvellement des installations de chauffage par d'autres procédés pour les appareils existants concernés. Il s'agirait donc d'une mesure qui aurait des impacts à moyen et long termes.

1 Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques

Françoise SCHAETZEL, conseillère communautaire de l'Eurométropole de Strasbourg, précise par ailleurs sur ce sujet que la collectivité va bientôt mettre en place une opération d'aide au renouvellement des anciens appareils avec la mise en œuvre d'un « fonds air » en collaboration avec l'ADEME. Une délibération de la collectivité a été votée récemment à ce sujet pour aider au renouvellement d'une partie des 16 000 appareils recensés sur le territoire de l'Eurométropole et dont la moitié sont jugés trop anciens et donc plus polluants. Cette modernisation du parc permettra de réduire les émissions de polluants atmosphériques mais sera aussi l'occasion d'une campagne d'information sur les bonnes pratiques, prévue début 2019.

Christel KOHLER, adjointe au maire de Strasbourg, ajoute qu'un programme de développement de centrales fonctionnant à la biomasse fait partie intégrante de la stratégie de transition énergétique de l'agglomération. Cette stratégie nécessite d'être partagée avec l'État.

Michael BERTIN, DREAL Grand Est, précise que ce sont les appareils individuels qui seraient visés. Les installations collectives, même si elles émettent le même type de polluants peuvent être bien mieux encadrées à la fois de manière technique avec la mise en place de filtres mais aussi de manière pratique en pilotant le fonctionnement et le combustible utilisé pour limiter au maximum les émissions polluantes.

Jean-Luc MARCHAL, Fédération Régionale des Travaux Publics, s'interroge sur la suppression à venir de la niche fiscale du diesel non routier pour les entreprises des travaux publics. Cette suppression pose un réel problème économique, car il existe encore peu de matériels utilisant d'autres carburants.

Michael BERTIN, DREAL Grand Est, rappelle que si cette question ne peut être résolue au niveau local, celle de la réduction de la part du secteur des travaux publics aux émissions de polluants fait en revanche partie des actions menées sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

En effet, un courrier été adressé aux donneurs d'ordre publics a notamment rappelé l'obligation de prendre en compte dans les commandes le critère de la qualité de l'air et des émissions durant les différentes phases de construction. Au même titre que les particuliers de plus en plus guidés vers d'autres formes de mobilités ou des motorisations moins polluantes, le secteur des travaux publics et plus généralement de la construction est lui aussi concerné par une limitation de ses émissions en zone urbaine à fort enjeu pour la santé des habitants. Comme pour le chauffage au bois, il s'agit là aussi pour les autorités d'accompagner le changement et pas d'interdire de manière brutale les pratiques jusque-là considérées comme normales.

Bilan de la qualité de l'air

Le bilan de la qualité de l'air est présenté par Emmanuel RIVIÈRE, directeur adjoint d'Atmo Grand Est (voir présentation jointe).

Cette présentation permet de faire un bilan favorable de l'évolution de la qualité de l'air sur le territoire de l'EMS. Malgré une baisse constatée des émissions et des concentrations des principaux polluants atmosphériques suivis, des actions significatives restent à conduire notamment pour se rapprocher des valeurs guides de l'OMS qui continuent d'être dépassées sur la quasi-totalité du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

Michael BERTIN, DREAL Grand Est précise que l'été 2018 a été marqué par d'importants pics d'ozone dont un a conduit à la première mise en œuvre de la circulation différenciée les 6 et 7 août. Durant cet épisode, des contrôles non répressifs à visée pédagogique ont été réalisés par les forces de l'ordre pour accompagner la mise en place du dispositif et améliorer l'information des usagers. Environ 30 % des véhicules contrôlés ne respectaient pas les dispositions de l'arrêté (soit par la non mise en place du certificat Crit'Air sur le véhicule soit par non respect des catégories interdites).

Échanges avec les membres de la commission :

Barbara BOUILLON, Strasbourg Respire, s'interroge sur le fait que les particules les plus fines (PM1 ou PM0,1) ne soient pas mesurées.

Emmanuel RIVIÈRE, directeur adjoint d'Atmo Grand Est, annonce que leur mesure est prévue à partir de l'année prochaine (2019) dans le cadre notamment de la mise en œuvre de la feuille de route qualité de l'air de l'agglomération de Strasbourg.

Didier HOUILLON, de l'Eurométropole de Strasbourg précise que le dispositif de circulation différenciée est encore mal compris par certains et que les forces de l'ordre ont parfois été prises à partie par les automobilistes. Le problème de « santé publique » n'est pas complètement assimilé et nécessite de poursuivre les efforts de communication pour éviter que les automobilistes ne voient dans ce dispositif qu'une nouvelle taxe ou qu'une nouvelle contrainte.

Sophie DUPRESSOIR, Strasbourg Respire, souhaiterait que les messages soient axés sur la pollution de fond et les effets sanitaires qu'elle induit. Elle s'interroge par ailleurs sur les chiffres présentés de population exposée au-delà des normes Européennes et rappelle l'importance de communiquer aussi sur les dépassements des valeurs guides de l'OMS.

Françoise SCHAETZEL de l'Eurométropole de Strasbourg rappelle que les impacts de la pollution sont sans seuil. Les normes Européennes ne sont donc pas un seuil en dessous duquel il n'y aurait plus d'impact mais bien le fruit d'un consensus social entre impacts sanitaires, économiques et sociaux. Elle indique néanmoins que comme Atmo Grand Est, l'Eurométropole de Strasbourg met aujourd'hui en avant les valeurs guides de l'OMS.

Emmanuel RIVIÈRE d'Atmo Grand Est précise de son côté que les méthodes d'évaluation de la population exposée ne sont que des indicateurs permettant de renseigner sur les évolutions de la qualité de l'air dans l'agglomération mais qu'elles ne peuvent être utilisées à une échelle trop précise pour savoir si à l'échelle d'un bâtiment les personnes sont réellement exposées. Il rappelle que cette méthode fait appel aux chiffres du recensement et que, par conséquent, c'est un croisement entre les données modélisées de qualité de l'air et la population des lieux d'habitation uniquement. Cette méthode ne retranscrit pas l'exposition des personnes durant les déplacements ou dans les multiples lieux fréquentés.

Michael BERTIN de la DREAL Grand Est précise aussi que cette méthode a fait l'objet d'une harmonisation nationale il y a quelques années et que la nouvelle méthode tend à fortement réduire le nombre de personnes exposées. L'important reste de comparer des chiffres comparables, ainsi Atmo Grand Est à utilisé la nouvelle méthode pour reconstruire un historique qui soit cohérent et que l'on n'affiche pas une baisse drastique de cet indicateur lié à ce changement de méthode.

Avancement du plan d'actions pour l'air – Synthèse 2017-2018

Les actions menées en faveur de la qualité de l'air se poursuivent et se multiplient notamment avec la mise en œuvre des premières actions de la feuille de route élaborée début 2018. Une synthèse des réalisations a été mise à disposition lors de la réunion et est accessible sur le site internet de la DREAL et un tableau d'avancement des dispositions du PPA est disponible en annexe 1.

Quelques actions ont fait l'objet d'une présentation plus détaillée (les supports sont consultables sur le site de la DREAL).

Zone à Faibles Émissions :

Eric FONTENIT de l'Eurométropole de Strasbourg présente la mise en place d'une nouvelle réglementation, assimilable à une ZFE, pour la livraison des marchandises dans la « grande île » qui inclut une restriction des véhicules les plus polluants.

La « grande île » concentre 25 % des livraisons de l'agglomération. Il était nécessaire d'afficher un cap et un accompagnement de la collectivité pour une meilleure compréhension et adhésion au dispositif. Ainsi après plusieurs mois de préparation et de concertation et depuis le 1^{er} septembre 2018, les livraisons dans ce périmètre doivent être effectuées avec des véhicules disposant a minima du certificat Crit'Air 4. Au mois de septembre 2019, cette exigence se renforcera et seuls les véhicules Crit'Air 3 ou mieux pourront assurer les livraisons en centre-ville.

Sophie DUPRESSOIR, Strasbourg Respire, s'interroge sur la possibilité d'une ZFE concernant tous les véhicules. Elle estime que Strasbourg reste encore timide sur la question des restrictions de

circulation des véhicules polluants et que les questions d'inégalités sociales ne peuvent être occultées, elles sont à mettre en face des inégalités territoriales face à l'exposition à la pollution. Elle rappelle que Paris s'apprête à interdire de manière permanente les véhicules Crit'Air 4 dès juillet 2019.

Françoise SCHAETZEL de l'Eurométropole de Strasbourg annonce qu'une délibération de l'Eurométropole vient d'être prise pour acter un engagement avec l'État de mettre en place avant fin 2020 une ZFE sur le territoire de l'EMS (*Note post réunion : l'engagement a été signé le 8 octobre entre le Président de l'Eurométropole, le Maire de Strasbourg et la Ministre des transports*). Les modalités restent cependant à définir et font actuellement l'objet d'études : périmètre, progressivité, dérogations, mesures d'accompagnement... Cet engagement concerne, pour l'État, essentiellement le développement des possibilités d'un contrôle automatisé efficace.

Elle rappelle par ailleurs que nous devons collectivement nous diriger vers un véritable scénario de « rupture » concernant les mobilités.

Actions de la Chambre d'agriculture en faveur de la qualité de l'air :

Marie-Line BURTIN, Chambre d'agriculture, présente l'avancement du plan d'actions débuté en lien avec l'Eurométropole. Elle présente notamment le diagnostic sur la connaissance des liens entre qualité de l'air et agriculture par les professionnels du territoire. Ce diagnostic illustre à l'échelle de l'Eurométropole les liens entre l'utilisation de l'urée (qui en se volatilisant pourra créer des particules) et les périodes à risque pour les épisodes de pollution printaniers. Les éléments d'interprétation de ce diagnostic ont ensuite été présentés lors de différentes manifestations destinées aux professionnels afin de les éclairer sur ce sujet encore méconnu.

Fabien METZ, élu de la Chambre d'Agriculture, indique que le travail ainsi débuté sur la sensibilisation est amené à se poursuivre en 2019. Des réflexions sont aussi en cours pour permettre aux agriculteurs de venir tester leur tracteur sur un banc d'essai moteur afin d'en limiter les consommations et les émissions.

Il est nécessaire de continuer le partage dans le cadre du PPA de ces démarches volontaires qui pour le moment sont essentiellement liées à des motivations économiques mais qui permettent tout de même de réelles diminutions des émissions.

Lutte contre les fraudes au système de dépollution des poids-lourds :

Rémi BOETSCH de la DREAL Grand Est présente un bilan des contrôles effectués sur les poids lourds sur la question plus particulière des fraudes au système de dépollution.

Les poids lourds sont aujourd'hui équipés d'un système de dépollution des oxydes d'azote très performant fonctionnant par addition d'Adblue. Cependant, la maintenance de ces systèmes peut s'avérer onéreuse et un dispositif généralisé de fraude pour contourner les restrictions d'usage lorsque ce système n'est plus opérant s'est développé.

Les équipes de contrôleurs routiers de la DREAL sont formées à la détection de ces fraudes qui évoluent rapidement pour s'adapter aux méthodes de contrôles.

Jean GERBER du Cadr67 demande pourquoi le branchement d'un ordinateur ne suffit pas à la détection des fraudes.

Rémi BOETSCH précise que les fraudes deviennent de plus en plus élaborées et que la difficulté avec les fraudes électroniques est qu'elles laissent moins de trace et sont plus difficile à déceler. Certains cas de reprogrammation de calculateurs sont encore plus durs à découvrir car il n'existe plus rien de matériel et que seul le code doit être analysé pour démontrer la fraude.

Emmanuel RIVIERE d'Atmo Grand Est s'interroge sur la part de poids lourds concerné.

Rémi BOETSCH explique qu'il n'est pas possible de connaître cette proportion puisque d'une part les véhicules neufs sont peu concernés (le système ne nécessitant pas de maintenance au début) et d'autre part les contrôles sont ciblés sur les « éléments les plus à risque ». Ainsi les transporteurs locaux seraient moins concernés que les transporteurs des pays de l'Est, pays dans lesquels cette fraude est massifiée et industrialisée.

Échanges avec les membres de la commission :

Rita LANGE de Strasbourg Respire souhaite aborder le sujet de la pollution industrielle dans les quartiers Est de l'agglomération et notamment les problèmes d'odeur et de particules fines créant de la neige industrielle en hiver. Elle souhaite savoir quelles mesures sont prises pour contrôler les émissions industrielles (les cas de Bluepaper et de l'incinérateur sont cités) et s'il est possible de réaliser plus de contrôles inopinés chez les industriels.

Pascal LAJUGIE, Chef de l'Unité Départementale 67 en charge du contrôle des installations classées pour la protection de l'environnement explique que cette année, 275 contrôles ont été réalisés dans le Bas-Rhin dont près de la moitié sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg. De plus, 40 contrôles inopinés menés par un laboratoire externe ont été réalisés ainsi que 12 autres contrôles lors des pics de pollution. Lors de ces contrôles, aucun écart vis-à-vis de la qualité de l'air n'a été décelé.

Il rappelle par ailleurs que l'augmentation de production de papier de Bluepaper ne s'est pas accompagnée de la même augmentation des émissions de polluants mais que ces derniers ont été en partie contenus par une amélioration des process. L'incinérateur aujourd'hui en cours de rénovation verra lui ses émissions baisser, du fait de la rénovation en cours mais aussi du fait que seuls 3 des 4 fours seront remis en fonctionnement. Le débat sur les ordures ménagères et leur incinération est certes nécessaire pour en réduire le flux mais en attendant la remise en service de l'incinérateur de Strasbourg les ordures ménagères sont envoyées par camion à Châlon-en-Champagne ou à Dijon. Cette situation ne peut être considérée comme durable au regard de la pollution inutile engendrée par le transport.

Enfin sur le sujet des émissions industrielles, il faut, comme pour les autres secteurs d'activité, considérer l'ensemble des émetteurs car certaines activités diminuent leurs émissions et permettent au final aux émissions du secteur industriel de rester dans l'enveloppe qui lui avait été définie dans le cadre du PPA. C'est particulièrement le cas pour les chaufferies urbaines qui ont réduit leur émissions par l'arrêt de l'utilisation du fioul et par le changement de certains matériels.

Comité local de l'Air

Afin de poursuivre la dynamique engagée avec les acteurs et par les actions de la feuille de route qualité de l'air de l'agglomération de Strasbourg, il est proposé d'envisager l'élargissement de la gouvernance de la commission de suivi du PPA ainsi que de son objet. L'objectif est de pérenniser un fonctionnement fluide et participatif permettant l'intégration de nouvelles actions en continu dans le plan global pour l'amélioration de la qualité de l'air de l'Eurométropole. De nombreux lieux d'échanges se sont déjà créés dans le cadre des feuilles de route autour des actions permettant une amélioration de la qualité de l'air. Il s'agira pour ce comité local de l'air d'en assurer la cohérence et le suivi.

Ce fonctionnement doit aussi permettre la valorisation des actions mises en place en développant la communication et en travaillant à leur reproductibilité et à leur évaluation continue.

En 2019, il est proposé de s'appuyer sur l'évaluation du PPA de Strasbourg qui doit être engagée pour officialiser ce comité local de l'air. Cette proposition n'ayant pas fait l'objet de remarques ou objections en séance, elle est validée et la DREAL reviendra vers les membres de ce comité courant 2019.

Yves SEGUY, secrétaire général de la préfecture, conclut la réunion en rappelant que nous devons avancer collectivement sur le sujet de l'amélioration de la qualité de l'air : L'État aux côtés des collectivités et en association avec la population et les acteurs économiques du territoire. Les initiatives présentées lors de la réunion montrent à la fois le chemin parcouru, la progression des actions et les attentes grandissantes sur ce sujet.

Il remercie l'ensemble des participants de la réunion pour leur implication.

Pièces jointes :

- Présentation DREAL Grand-Est
- Présentation d'Atmo Grand-Est : Bilan de la qualité de l'air sur l'agglomération de Strasbourg
- Présentation EMS : ZFE livraisons centre-ville
- Présentation Chambre d'agriculture – Plan d'actions qualité de l'air
- Présentation DREAL Grand-Est– Contrôle des systèmes anti-pollution des poids lourds

Annexe1 tableau de suivi des actions du PPA de Strasbourg

Le tableau suivant présente, l'avancement de l'ensemble des dispositions du PPA au 5 octobre 2018 :

Dispositions prévues dans le PPA Avancement au 5/10/2018		Avancement	Commentaires
Disposition 1	Renforcer la politique de déplacements urbains réduisant le trafic routier, en lien avec le PDU		
EMS	Suivre et évaluer annuellement la réalisation des actions prévues dans le PDU arrêté.	<p>Dynamisation du réseau de bus - En cours, depuis 2015</p> <p>Extension du réseau de transport en site propre - En cours, depuis 1994</p> <p>Mise en place de la tarification solidaire - En cours, depuis 1er juillet 2010</p> <p>Abonnement unique transports publics urbains et TER - Depuis, décembre 2016 - 3 000 usagers en mai 2017</p> <p>Développement de l'autopartage - Depuis 2001 : Auto'trement puis Citiz - Depuis 2005 : Yea !</p> <p>Développement des infrastructures cyclables : - Implantation de 1 000 arceaux/an - Création de stationnements massifiés/sécurisés (range vélo) dans différentes zones stratégiques de l'agglomération. - Développement de places de stationnement adaptées aux dimensions des vélos cargo</p> <p>Vélostras : - la liaison Strasbourg-Port autonome sud est prévue pour le 2nd semestre 2018 et le premier tronçon de l'axe "Canal Marne-Rhin" sera mis en service au 1er semestre 2019.</p> <p>Points multiservices du réseau VéloStras - Étude finalisée en 2018</p> <p>Lever les freins à l'essor du développement des vélos à assistance électrique : déploiement de l'offre "Veloptimiste" en 2018. permet d'acquérir un VAE pour 2€/jour pendant 36 mois</p>	<p>Les actions sont déjà en place depuis plusieurs années mais continue d'être développées.</p> <p>Développement de la mobilité électrique : déploiement de bornes électriques : 1 consortium d'entreprises retenu pour le déploiement sur le territoire de l'EMS</p> <p>92% de la population réside à moins de 300m d'un arrêt de transport en commun urbain</p> <p>Poursuite du développement des TC : réorganisation du cadran nord (août 2018): 2 nouvelles lignes structurantes L3 et L6 plus rapides et plus régulières. Nouvelles lignes de transport à la demande Flexhop.</p> <p>Dynamisation du réseau de bus : 8millions d'euros investis entre 2016 et 2020</p> <p>Formation aux règles de sécurité routière : poursuite des actions de prévention routière (permis vélo, cours) à destination des écoles de l'Eurométropole</p>
EMS/DREAL	Améliorer la coordination des Autorités Organisatrices de Transports sur le bassin de déplacements de Strasbourg (Faire signer la convention d'étude pour la requalification de l'A35)	Convention signée en 2015	Convention approuvée par les acteurs concernés
Disposition 2	Rationaliser le transport de marchandises sur la zone PPA		
EMS	Accompagner la restriction de circulation dans le centre : - Périmètre → <i>Règles de livraison</i> - Tonnage → <i>Limiter les grands tonnages</i> - Horaires → <i>Conflits d'usage</i> - Véhicules propres → <i>Temps de livraison supplémentaire aux véhicules propres</i>	<p>Evolution réglementaire pour les livraisons Travaux préparatoires Ateliers « commerçants » Conseils de quartier Charte de bonnes pratiques</p> <p>- 2017 : Mise en place des mesures favorables aux véhicules propres</p> <p>- 2018 : Application de l'ensemble des mesures</p>	<p>Cette démarche reprise dans le cadre de « ville respirable » : action 3 « mise en œuvre de centres de distribution urbains » et dans la feuille de route qualité de l'air a vu sa mise œuvre intervenir au 1^{er} septembre 2018 avec la ZFE livraisons en centre-ville.</p> <p>Projets innovants en termes de logistique fluviale pour les chantiers (plateforme du Fischerstaden et nombreuses perspectives notamment dans le cadre de l'aménagement du quartier Citadelle).</p>
EMS	Centres de Distribution Urbains : Délibération Conseil Municipal du 24 avril 2017 : - Proposition de mandat à la SAMINS (Société d'Aménagement et de gestion du Marché d'Intérêt National de Strasbourg) pour le portage du CDU	<p>Diagnostic « Transport de Marchandises en Ville » 2013</p> <p>Faisabilité d'un service de logistique urbaine - Instance de concertation des acteurs</p>	

	- Proposition d'évolution réglementaire : Réduction des horaires de livraison (11h max), Réduction du tonnage à 7,5 T, 4 h de livraisons supplémentaires pour véhicules propres (véhicule mutualisé issu du CDU) Centre-ville de Strasbourg	depuis 2014 Délibération Conseil Eurométropole prévue le 28 avril 2017 : - Bilan concertation CDU - Proposition de stratégie globale logistique urbaine	
Disposition 3	Restreindre l'accès aux véhicules les plus polluants dans certaines zones et sur certains axes		
EMS	Lancer une étude de faisabilité multicritères, opérationnelle, sur la mise en place de restrictions d'accès aux véhicules Zone de faibles émissions	Tranche ferme Faisabilité ZFE – Poids lourds centre-ville de Strasbourg - Lancement étude 2017 pour définition modalités et périmètres de pertinence Échéance : fin 2017 / début 2018 pour les livraisons en centre-ville et fin 2019 pour les autres véhicules.	Études en cours. Engagement du 8 octobre 2018 à la mise en place d'une ZFE avant fin 2020.
Disposition 4	Réduire les émissions liées au transport sur l'avenue du Rhin		
EMS	Interdire le trafic PL ou mesure équivalente pour la déserte urbaine	Le PPA fixait l'échéance à 2016 pour la définition du dispositif mais il ne peut être dissocié des actions ZFE et centre de distribution urbain toujours en cours	La réduction des émissions sur l'avenue du Rhin reste un sujet d'attention et l'objectif fixé dans le PPA de diminuer les émissions (-25% de NOx et -15% de PM10) demeure
EMS/DREAL	Suivre l'évolution des trafics et respects des restrictions	En continu	
EMS	Programmer une étude pour l'accès au nord du port ou globalement améliorer l'accessibilité	Doit être évalué en lien avec la mesure sur le transport de marchandises	
Disposition 5	Réduire les émissions dues au trafics sur les voies rapides urbaines (VRU)		
DREAL	Mettre en place des mesures d'exploitation A35 / A4 (requalification A35 – convention d'étude)	Débutée en 2015	Étude qualité de l'air rendue en mars 2017
DREAL	TSPO	Mise en service prévue 2020	Enquête publique réalisée en 2015
EMS	A350 : reclassement et aménagement en boulevard urbain multimodal	Déclassement dans le RRN effectué en 2015	
DREAL	Rocade sud : premiers travaux en 2015	Débutés en 2015	Travaux toujours en cours en 2018. Mise en service prévue 2020-2021
DREAL	Mettre en place et développer une régulation dynamique des trafics		Travaux en lien avec le projet de requalification de l'A35
Disposition 6	Promouvoir les démarches d'engagements volontaires et d'écomobilité dans les administrations et entreprises		Le bilan global d'avancement de cette disposition doit être réalisé
DREAL/EMS	Inciter à introduire un critère « performance en termes de qualité de l'air » dans les commandes publiques	Courrier aux donneurs d'ordres publics rappelant l'obligation de prise en compte de la qualité de l'air comme critère d'intervention envoyé le 25 juin 2018.	Bus CTS : augmentation des bus au gaz nat, expérimentation électriques et remplacement complet du diesel par le GTL (-5 à -20 % d'émissions de polluants)
DREAL/EMS	Élaborer un plan de renouvellement des flottes de véhicules	Introduction d'un critère qualité de l'air dans les commandes publiques de l'Eurométropole : nouvelles règles de priorité pour le renouvellement des flottes de véhicules : 1 électrique / 2 gnv/3 essence/4 diesel. Le passage d'une priorité à l'autre est fonction de la disponibilité sur le marché du véhicule avec l'énergie souhaitée et du niveau de prix proposé par les constructeurs	Renouvellements menés dans le cadre de « Ville respirable en 5 ans » : véhicules légers, bennes à ordures ménagère, souffleurs, ... En 2018, sur 496 véhicules : 154 au GNV, 48 au GPL, 31 électriques, (le reste : essence ou diesel)
DREAL/CCI EMS/ADEME	Installer progressivement une clause incitative pour les véhicules à motorisation alternative		
DREAL/CCI EMS/ADEME	Généraliser la formation à l'éco-conduite	Formation annuelle de 50 conducteurs de poids-lourds de la collectivité	
DREAL/CCI	Réaliser les Plans de Déplacement de	Poursuite du déploiement de l'outil	Développement de l'outil

EMS/ADEME	l'Administration	optimix développé par la collectivité pour accompagner les structures privées et publiques de l'agglomération dans leurs démarches de mobilités afin de favoriser de nouveaux réflexes :	
DREAL/CCI EMS/ADEME	Inciter à la pratique du co-voiturage et des modes actifs	En 2018, démarche déployée auprès des zones de la Plaine des Bouchers, de l'Espace Européen de l'entreprise et des zones d'activité d'Illich et Geispolsheim	« optimix »
DREAL/CCI	Chercher à généraliser la démarche « Chartes CO2 »		
Disposition 7	Intégrer dans l'aménagement urbain la nécessité de limiter l'exposition de la population aux dépassements de valeurs limites		
EMS/DREAL	Mener une réflexion pour la prise en compte de ces « zones de vigilance » dans le PLU communautaire	Débuté en 2015 Disposer d'un cadre réglementaire contraignant les autorisations de construire et d'aménager, à la conformité des prescriptions liées à la qualité de l'air - Élaboration régulière de carte stratégique air par ATMO Grand Est depuis 2016 - Intégration des zones de vigilance dans le règlement du PLUi	L'OAP prévue dans le cadre de « Ville respirable en 5 ans » est en cours d'élaboration pour une intégration dans le PLUi à l'horizon 2020-2021
DREAL/EMS	Suivre l'évolution des périmètres des « zones de vigilance » annuellement		Evolution progressive vers les cartes stratégiques air (Action « Ville Respirable en 5 ans »)
EMS	Concilier les objectifs du PPA et de développements de l'ensemble de l'agglomération	En continu depuis l'approbation du PPA Analyse systématique des autorisations d'urbanisme et permis de construire prenant place dans les zones de vigilance.	Prise en compte de la qualité de l'air dans de certains futurs projets urbains en zones de vigilance à travers une modélisations des niveaux de pollution : - 2012 - modélisation des niveaux de pollution au niveau de la future école Danube. Modification de l'architecture pour assurer le respect des valeurs limites européenne dans la cours de l'école - 2017 - projet Eurostr'air (AAP aact'air) : modélisations de 3 projets urbains dont 3 scénarios d'implantation d'une école dans la ZAC des Deux Rives. Détermination du scénario le plus favorable et proposition de mesures constructives à prendre en compte dans les conclusions des études - 2018 : modélisation du nouvel emplacement de la future école starlette - 2018 : modélisation porte des Romains S'il y a lieu : préconisations constructives / réserves S'il y a lieu : modélisation plus poussée de la qualité de l'air du secteur (cf modélisations menées dans le cadre de l'école Danube et du projet Eurostr'air)
DREAL	Intégrer l'enjeu de la qualité de l'air dans l'évaluation des incidences sur l'environnement et les études d'impact (intégré de plus en plus dans les plans)	Guide ASPA sur la prise en compte de la QA dans les projets urbains : - publié en 2015	L'OAP prévu dans le cadre de « Ville respirable en 5 ans » viendra renforcer la prise en compte de la QA
Disposition 8	Renforcer les contrôles des émissions industrielles lors des pics de pollution		
DREAL	Contrôler les émissions des installations industrielles les plus émettrices	Fait en continu	
DREAL	Dresser un bilan annuel des contrôles réalisés	Fait	

Disposition 9 Améliorer le parc existant de petites chaudières de la zone PPA			
DREAL	Améliorer la connaissance du parc des petites chaudières (2014/2015)	Étude ASPA réalisée en 2014	L'identification des appareils anciens pose des problèmes. Cette action a été reprise en 2017-2018 au travers du diagnostic effectué dans le projet Fla'EMS
EMS	Rationaliser les actions à mener	Étude de faisabilité pour mettre en place un fonds de soutien aux particuliers <ul style="list-style-type: none"> • Connaissance du parc (nombre, âge) Pratiques et usages des particuliers • Estimation du parc à remplacer • Structure de gestion de l'aide Prévue sur les années 2017 - 2018	Réflexion reprise dans le cadre de « ville respirable » et Fonds Air de l'ADEME. Action Fla'EMS
EMS/ADEME/DREAL	Sensibiliser les utilisateurs	Sensibilisation des utilisateurs du chauffage au bois aux impacts qu'ils génèrent. Lancement du projet fonds air bois début 2019 : volet sensibilisation au changement d'appareils et aux bonnes pratiques	Plaquette « Bons gestes » réalisée par DREAL/Atmo Disponible sur le site de la DREAL
EMS/ADEME	Améliorer la qualité du parc d'appareils FLAEMS finalisé en 2018 : étude de préfiguration Candidature à l'AAP fonds air de l'ADEME retenue pour 2019	Projet FLA'EMS finalisé en 2018 : étude de préfiguration Candidature à l'AAP fonds air de l'ADEME retenue pour 2019	Action Fla'EMS : Renouvellement d'environ 1 000 prévu
Disposition 10 Contribuer à l'amélioration des performances environnementales des réseaux de chaleur			
EMS	Réseaux de chaleur existants <ul style="list-style-type: none"> • Privilégier les solutions de meilleurs technologies disponibles (MTD) • Étudier les extensions de réseaux possibles 	Mise en service de la centrale biomasse au Port du Rhin qui alimente à plus de 70% d'énergies renouvelables le réseau de chaleur de l'Esplanade et à hauteur de 20% celui de l'Elsau Schéma directeur des réseaux de chaleur - finalisation 2017	Le schéma directeur de l'énergie, en cours de finalisation, précisera d'ici fin 2018 les conditions de réalisation de des objectifs fixés dans le Plan Climat : 30% d'ENR à minima en 2030 et 100% d'ici 2050
EMS	Création de réseaux de chaleur <ul style="list-style-type: none"> • Intégrer l'étude de l'usage des MTD • Lancer sur le territoire des études visant la production et l'usage d'énergies moins polluantes • Intégrer les ENR au cahier des charges (immédiat) 	En continu depuis l'approbation du PPA Réflexion sur la transition énergétique du réseau de chaleur de Haute-pierre en lien avec le projet de géothermie profonde à Eckbolsheim Réflexion sur la création de nouveaux réseaux de chaleur vertueux en lien avec les projets de géothermie profonde du territoire	Intégration d'un objectif énergies renouvelables dans le cahier des charges de marchés ou DSP relatifs aux réseaux de chaleur
Disposition 11 Renforcer la prise en compte de la qualité de l'air dans les études d'impact des projets de la zone PPA			
DREAL	Renforcer les études d'impact des projets d'implantation d'industries, de bâtiments ou d'infrastructures la prise en compte de la qualité de l'air en la proportionnant aux enjeux du territoire, de la qualité de l'air et du projet identifié	Fait en 2015 Projet Interreg Atmo-Idee	Achèvement du projet Atmo-Idee
DREAL	Engager une réflexion pour préciser les modalités de mise en œuvre de l'action		
DREAL	Élaborer un document partagé (2015)		
Disposition 12 Améliorer l'information des usagers et des citoyens en cas de pics de pollution			
DREAL	Réactualiser et renforcer les messages d'information	Fait en 2015	Fait en lien avec l'ARS
DREAL	Informé dès la prévision d'un déclenchement suite au dépassement du seuil d'information et de recommandation	Amélioration de l'information des usagers et citoyens en cas de pics de pollution Création d'un système d'alerte de la population : sms, tel, mail (4 000 inscrits) Amélioration de la procédure interne EMS pour l'affichage d'informations dès le déclenchement d'une procédure d'information sur les supports d'information de la collectivité : Panneaux à messages variables, journaux électroniques d'information, site	Nouvel arrêté interpréfectoral Pic de pollution du 24 mai 2017

		internet, réseaux sociaux ,	
Disposition 13	Faire respecter l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets		
EMS	S'assurer du respect des dispositions réglementaires applicables	Bilan à faire pour 2018	
EMS/DREAL	Suspendre les dérogations pour le brûlage des déchets verts et les feux festifs en cas de prévision ou de constat d'épisode de pollution	Fait en 2015	Nouvel arrêté interpréfectoral Pic de pollution du 24 mai 2017
Disposition 14	Introduire un critère décisionnel dans les commandes publiques pouvant affecter la qualité de l'air de la zone PPA		
EMS/DREAL	Introduire une clause "Qualité de l'air" dans la commande publique	Courrier aux donneurs d'ordres publics rappelant l'obligation de prise en compte de la qualité de l'air comme critère d'intervention envoyé le 25 juin 2018.	
Disposition 15	Suivre les effets des dispositions améliorant la qualité de l'air sur la zone PPA		
DREAL	Mettre en place et réunir annuellement la commission de suivi du PPA	11/12/2015 29/03/2017 05/10/2018	

Annexe 2 : liste des présents

Présidence :

Yves SEGUY
Renaud LAHEURTE

Secrétaire Général de la Préfecture du Bas-Rhin
Directeur Régional Adjoint de la DREAL Grand-Est

Ville et Eurométropole de Strasbourg :

Christel KOHLER
Françoise SCHAETZEL
Éric FONTENIT
Didier HOUILLON
Laurent SIRY
Pascaline SAMYN
Lucile CELLIÉ

Ville de Strasbourg
Conseillère communautaire de l'Eurométropole de Strasbourg
Eurométropole de Strasbourg

Préfecture du Bas-Rhin : Emmanuel WEISTROFFER

Département 67 : Charles BALTZER ; Francis ANTHONY

DREAL Grand Est : Guillaume GAUBY ; Rémi BOETSCH ; Pascal LAJUGIE ; Michaël BERTIN

DDT du bas Rhin : Frédéric DAVID

ATMO Grand Est : Emmanuel RIVIERE

ARS : Christophe PIEGZA

CADR67 : Jean GERBER

Chambre des métiers
d'Alsace : Fabrice OUMEDJKANE

Chambre d'agriculture
d'Alsace : Marie-Line BURTIN ; Fabien METZ

Région Grand Est : Sabine GOETZ

F RTP : Jean-Luc MARCHAL

FFB 67 : Carine KIEFFER

URTA/
FNTR Alsace : Martine BENSA

ADEME : Benoît EVRARD

Les Petits Débrouillards : Katrin WENZEL

Strasbourg Respire : Sophie DUPRESSOIR ; Barbara BOUILLON ; Rita LANGE

Port Autonome
de Strasbourg : Émilie GRAVIER

BATORAMA : Yann QUIQUANDON